

La Lettre du Centre de Gestion du Finistère

N°153 - 23 février 2026

A LA UNE



Élections municipales 2026 : bien préparer la fin de mandat

À l'approche des élections municipales de 2026, la fin de mandat ne se limite pas à un enjeu politique. C'est une étape administrative sensible qui nécessite d'anticiper plusieurs obligations pour garantir une transition sécurisée et conforme aux textes.

En savoir +



Indemnités des élus : un webinaire complémentaire pour sécuriser vos décisions

Afin d'apporter des réponses précises et opérationnelles, le Centre de Gestion du Finistère propose un webinaire dédié, centré exclusivement sur le régime indemnitaire des élus locaux.

En savoir +

EN BREF

Veille RH

Disponibilité d'office à l'expiration d'un congé maladie et licenciement

Aux termes de l'article 17 du décret du 30 juillet 1987, le fonctionnaire qui, à l'expiration de son congé de maladie, refuse sans motif valable lié à son état de santé le poste qui lui est assigné, peut être licencié après avis de la CAP. Le fonctionnaire qui a été placé, à titre provisoire, en disponibilité d'office à l'expiration d'un congé de maladie et auquel, après examen de la contestation sur son aptitude à la reprise, un poste est assigné en vue de celle-ci, doit être regardé comme se trouvant encore à l'expiration de son congé de maladie au sens de ces dispositions.

[CE, 3 février 2026, n°495187](#)

Indemnisation des congés non pris avant la date de fin de contrat

Il ressort des dispositions de l'article 5 du décret n°88-145 du 15 février 1988 que la circonstance que la date de fin de contrat fixée par la décision de licenciement d'un agent contractuel ne permette pas à celui-ci

de bénéficier de tous les jours de réduction de temps de travail et de congés auxquels il peut prétendre est sans incidence sur la légalité de cette décision, et ouvre seulement à l'intéressé un droit à indemnité.

[CE, 3 février 2026, n°498796](#)

Procédure disciplinaire et principe d'impartialité

L'autorité territoriale investie du pouvoir disciplinaire ne saurait, sans méconnaître le principe d'impartialité et priver ainsi l'agent d'une garantie, saisir le conseil de discipline par un rapport dont le signataire est personnellement concerné par tout ou partie des faits reprochés à l'agent. Par conséquent, alors qu'une première sanction disciplinaire de révocation avait été annulée au motif que l'arrêté la prononçant était signé par le maire de la commune en méconnaissance du principe d'impartialité, ce dernier étant personnellement concerné par certains des faits reprochés à l'intéressé, une nouvelle sanction de révocation, signée par un adjoint, ne pouvait intervenir sans que le conseil de discipline soit à nouveau saisi sur la base d'un rapport disciplinaire dont le signataire ne pouvait être le maire.

[CAA Lyon, 4 février 2026, n°24LY02106](#)

Assistants familiaux et déménagement dans un autre département

Aucune disposition législative ou réglementaire n'impose qu'un assistant familial réside dans le département qui l'emploie ou l'un de ses départements limitrophes. Dès lors, la radiation des cadres de l'intéressée ne pouvait être légalement prononcée en considérant qu'elle avait rompu le lien avec le service du seul fait de son déménagement, certes éloigné du département d'emploi mais n'empêchant pas de ce seul fait que des enfants lui soient confiés par son employeur.

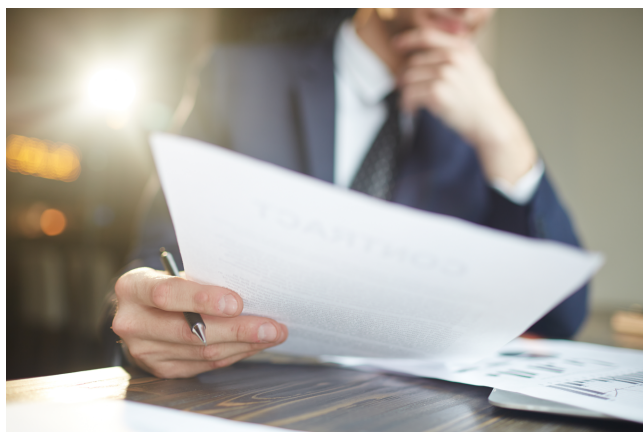
[CAA Toulouse, 3 février 2026, n°24TL02134](#)

Refus de titularisation pour insuffisance professionnelle

Lorsqu'un fonctionnaire stagiaire est nommé, même avec son accord, sur un emploi ne correspondant pas au grade dans lequel il a vocation à être titularisé, le stage ne présente pas un caractère probatoire suffisant, et l'évaluation portée, de manière générale, sur sa manière de servir, ne saurait à elle seule justifier un refus de titularisation. Aussi, est entachée d'erreur d'appréciation la décision de l'administration de mettre fin prématurément au stage d'une adjointe territoriale d'animation stagiaire recrutée en qualité de directrice du centre de loisirs municipal, pour le motif tiré de l'insuffisance professionnelle de l'intéressée, de telles fonctions ne correspondant pas à celles qui peuvent être normalement dévolues à un agent titulaire de ce grade.

[CAA Marseille, 3 février 2026, n°25MA00380](#)

LE CDG ET VOUS



Une rupture conventionnelle pérenne pour l'ensemble des agents publics

La rupture conventionnelle pour les fonctionnaires devient un dispositif pérenne intégré aux articles L552-1 à 5 du Code général de la fonction publique.

En savoir +



Extension du congé maternité pathologique

Parmi les mesures prévues par la Loi de finances pour 2026, l'article 174 introduit un allongement du congé pathologique prénatal dans la fonction publique.

[En savoir +](#)



Le replay "Dématérialisation des saisines des instances paritaires CAP et CCP" est disponible !

Vous trouverez ci-dessous le replay de la réunion ainsi que le support de présentation et le tutoriel diffusé lors de ce temps d'information.

[En savoir +](#)



Calendrier 2026 du conseil médical - Changement de date

Le calendrier 2026 du conseil médical en formation restreinte est modifié à compter des séances de mars.

[En savoir +](#)



AGIRHE – Renouvellement obligatoire des mots de passe

Dans le cadre du renforcement de la sécurité des accès aux outils métiers mis à disposition par le Centre de Gestion, une campagne de renouvellement des mots de passe AGIRHE sera déclenchée le 4 mars prochain.

[En savoir +](#)

[**> Toutes nos actualités**](#)

Le CDG recrute

- [Médecin de santé au travail \(F/H\)](#)

Consultez [nos offres](#)

L'apprentissage recrute

Consultez les [offres d'apprentissage](#)

Bourse de l'emploi

Retrouvez toutes les offres d'emploi du Finistère sur le site emploi-territorial.fr

Le service intérim recrute

- Éducateur de Jeunes Enfants (F/H) – Secteur de Brest
- Coordinateur technique des manifestations (F/H) – Secteur de Brest
- Directeur services techniques (F/H) – Secteur de Quimper

Postuler à notre service intérim sur le site DEN.bzh

CONCOURS ET EXAMENS

CALENDRIER

[Consultez le calendrier des concours et examens professionnels du Grand Ouest](#)

AVIS DE CONCOURS & EXAMENS

[Consultez le détail des avis de concours et examens professionnels](#)

LES RÉSULTATS

[Consultez les résultats](#)

AGENDA DU MOIS



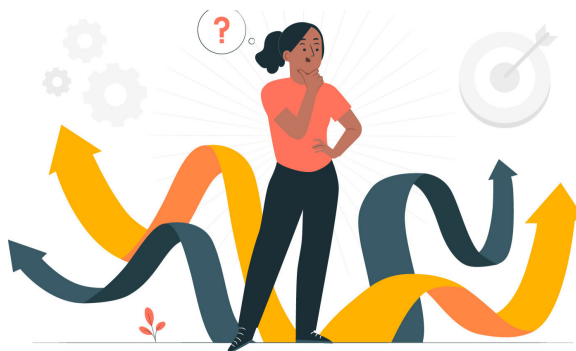
Les rendez-vous de la protection des données "nouveaux élus"

Vendredi 06 mars 2026

Visioconférence Teams

L'équipe du service Protection des Données (RGPD et Cybersécurité) vous propose des sensibilisations à destination des élus, SG et DGS des collectivités du Finistère.

[En savoir +](#)



Atelier de recherche d'emploi : rédiger sa lettre de motivation

Mercredi 11 mars 2026

Brest

Thème de l'atelier : rédiger sa lettre de motivation
Pour les agents souhaitant rédiger ou perfectionner leur lettre de motivation et mettre en valeur leurs atouts.

[En savoir +](#)

[> Tout l'agenda](#)



Centre de Gestion du Finistère
7 Boulevard du Finistère - CS 44048 - 29337 Quimper Cedex
www.cdg29.bzh
cdg29@cdg29.bzh
02 98 64 11 30

[Se désabonner](#)
